Forêt domaniale de Versailles

19 septembre 2019

Coupe 2019

LA FORÊT DOMANIALE DE VERSAILLES

Grande de 1037 hectares, la forêt de Versailles est composée d'un ensemble de petits massifs. Elle surplombe l'agglomération de Versailles et son château à la renommée internationale. Peuplée principalement de chênes et de châtaigniers, elle est traversée par la Bièvre, un affluent de la Seine.

Elle est riche en mares et milieux humides, abritant une grande diversité biologique. Elle est gérée par l'Office national des forêts avec comme principaux objectifs de conserver l'identité des paysages et d'accueillir le public grâce à un réseau d'allées, en bordure des plans d'eau et des mares.

Le rajeunissement des arbres est également un enjeu pris en compte dans la gestion de cette forêt. Des exploitations sont programmées chaque année afin de rajeunir, renouveler et éclaircir les peuplements.

Image de cloisonnements d'exploitation

L'ONF renouvelle et sécurise la forêt de Versailles

La forêt domaniale de Versailles est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier*, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2009-2028.

Aujourd'hui l'ONF, prévoit une coupe en futaie irrégulière complétée par une coupe sanitaire sur les parcelles 50b et 50c situées sur le territoire de Guyancourt afin d'assurer la sécurité des usagers.

La coupe sur les parcelles 50b et 50c va renouveler les peuplements tout en maintenant un paysage diversifié de grands et petits arbres

Les arbres, principalement des chênes et des châtaigniers, qui peuplent cette zone sont de dimensions et d'âges différents.
Conformément aux nouvelles orientations de gestion des forêts périurbaines, l'ONF a programmé une coupe en futaie irrégulière sur une surface de 6,08 hectares.

Lors de cette intervention, les arbres arrivés à maturité ou dépérissants seront coupés progressivement en dosant le prélèvement en quantité et en qualité. Grâce à ce traitement, le couvert forestier est maintenu et permet la vision permanente de l'état boisé.

Une nouvelle gestion pour les forêts domaniales périurbaines :
L'ONF a annoncé le changement de gestion pour les forêts périurbaines, avec le passage à une sylviculture dite en futaie irrégulière. Ce mode de sylviculture répond à la demande sociale de préserver le paysage forestier lors des coupes.

Illustration d'une coupe en futaie irrégulière

ONF – Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27 rue Edouard Charton
78000 Versailles
www.onf.fr/enforet/versailles

Contact ONF agence
Ysatys NADJI
ysatys.nadji@onf.fr

Contact ONF UT de Versailles
MF de Bois Robert
Rue Francisco Ferrer
78210 St Cyr l'Ecole

Forêt domaniale de Versailles

19 septembre 2019

Coupe 2019

*L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans.
Après avoir fait l'état des lieux, il fixe les objectifs à court et à long terme et prescrit les actions à réaliser.
Il indique la programmation des coupes et des travaux nécessaires pour :
- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil.

Il est approuvé par arrêté ministériel.

Parallèlement, les arbres dépérissants et dangereux sur ces parcelles 50b et 50c vont être coupés.

Dans le même temps sur ces parcelles les ouvriers forestiers vont procéder à des coupes de sécurisation en bordures de chemins et aux abords des habitations, afin d'assurer la sécurité des usagers et des habitants.

Grâce à l'expertise des techniciens forestiers territoriaux de la forêt de Versailles, le dépérissement d'un grand nombre d'arbres a été identifié.

Cette coupe sanitaire appelée aussi coupe de sécurité va concerner principalement les chênes dont la présence est majoritaire sur le massif de Versailles. Ces arbres identifiés sont particulièrement âgés, certains ont des diamètres remarquables mais ces arbres sont dépérissants et représentent un danger sérieux pour les promeneurs. Les risques de chablis (déracinement) et de chutes de branches seront évités grâce à ces coupes de sécurité diminuant ainsi les dangers pour les usagers.

Illustration d'une coupe sanitaire

Photos prises sur les parcelles 50b et 50c en août 2019

Chêne marqué pour cause de dépérissement au niveau du collet (champignons, insectes xylophages.)

Arbre en chablis (déracinement et chute de l'arbre) suite à la présence de champignons et insectes xylophages.
Aujourd'hui il est laissé comme refuge préservant la biodiversité

ONF – Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27 rue Edouard Charton
78000 Versailles
www.onf.fr/enforet/versailles

Contact ONF agence
Ysatys NADJI
ysatys.nadji@onf.fr

Contact ONF UT de Versailles
MF de Bois Robert
Rue Francisco Ferrer
78210 St Cyr l'Ecole

Forêt domaniale de Versailles

19 septembre 2019

Coupe 2019

Utilisation du bois

Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF. Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...) ;
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Le bois est entreposé en bordure de chemin
avant d'être évacué

Que se passera t-il après en forêt ?

Les rémanents (branchages laissés volontairement sur place dans les parcelles) constitueront l'humus qui va enrichir les sols.
Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

L'exploitation va démarrer au mois d'octobre

- Cette coupe sera réalisée par l'ONF avec sa propre équipe de bûcherons. Cette organisation permet de maîtriser la qualité des chantiers, le respect des calendriers, la remise en état des lieux et l'évacuation des bois.

- Les bois seront stockés en bordure de route forestiere dite « des sources de la Bièvres » avant d'être évacués.

- Plusieurs mois seront nécessaires pour les différentes étapes de l'exploitation : bûcheronnage, débardage (évacuation des bois), stockage et transport des bois.

Durant l'exploitation, pour des raisons de sécurité, le chantier est interdit au public.

Les travaux vont engendrer temporairement des désagréments pour les usagers :

- Durant les travaux d'abatage les chemins et les routes forestières ouvertes à la circulation pourront temporairement être fermés
- Le paysage sera légérement modifié
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables ;
- Le bois restera à terre dans les parcelles puis il sera stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.

ONF – Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27 rue Edouard Charton
78000 Versailles
www.onf.fr/enforet/versailles

Contact ONF agence
Ysatys NADJI
ysatys.nadji@onf.fr

Contact ONF UT de Versailles
MF de Bois Robert
Rue Francisco Ferrer
78210 St Cyr l'Ecole

Office National des Forêts

Forêt domaniale de Versailles

19 septembre 2019

Coupe 2019

Plan des coupes
parcelles 50b et 50c
Forêt domaniale de Versailles

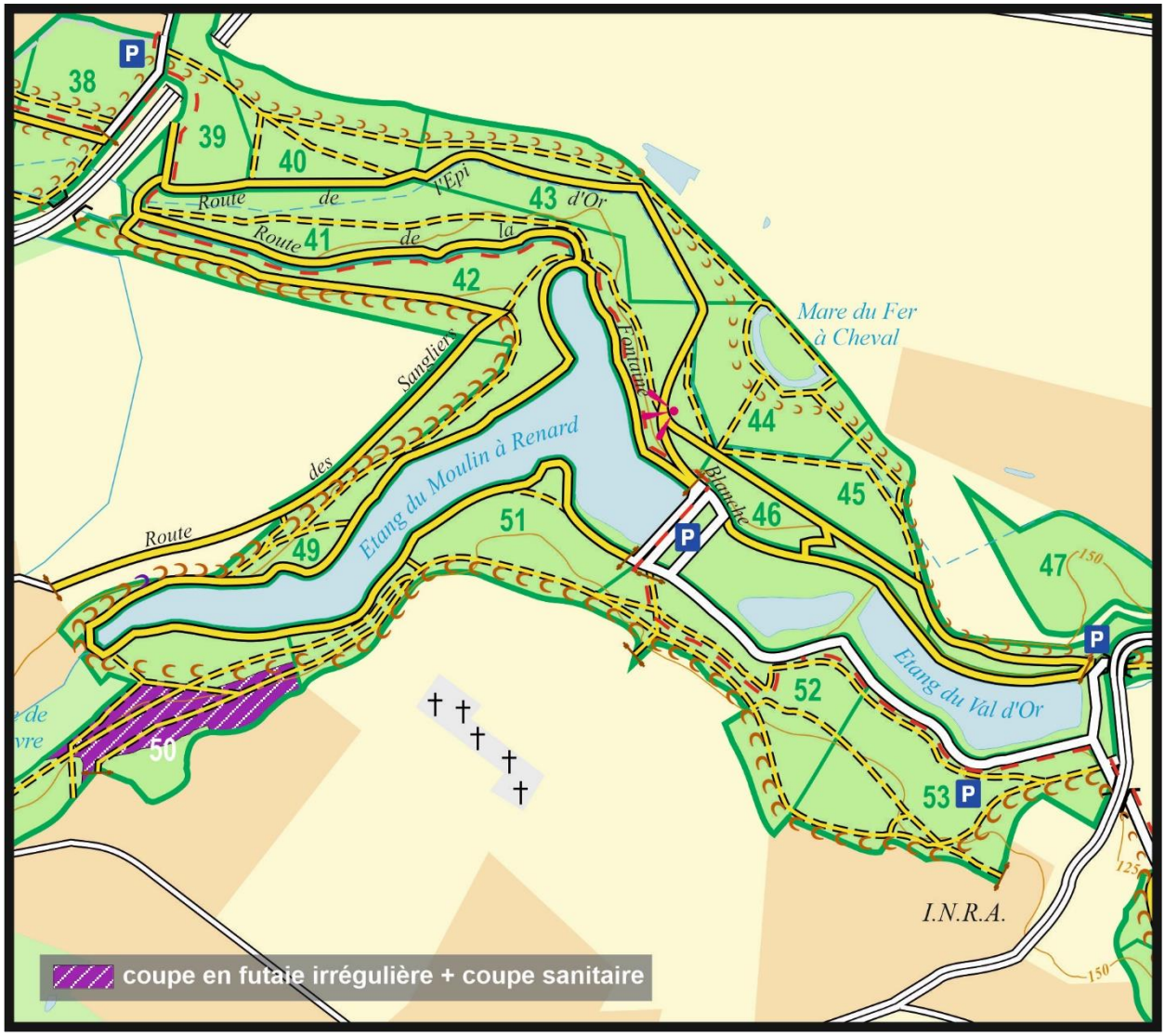

ONF – Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27 rue Edouard Charton
78000 Versailles
www.onf.fr/enforet/versailles

Contact ONF agence
Ysatys NADJI
ysatys.nadji@onf.fr

Contact ONF UT de Versailles
MF de Bois Robert
Rue Francisco Ferrer
78210 St Cyr l'Ecole